

TAT8922

LA MUTATION DU SYSTEME INTERNATIONAL: INTEGRATION par Roberto Aliboni, Directeur des recherches Istituto Affari Internazionali, Rome

rapport présenté à la IIème Conférence de l'Atlantique Associação para a Cooperação e Desenvolvimento Social Association Marocaine d'Études et des Recherches Internationales Rabat, 1-5 Novembre 1989

Après la deuxième guerre mondiale intégration et interdépendance se sont affirmées comme des tendances générales dans l'ensemble du système international. Ces tendances ont dominé la scène internationale, soit du point vue économique, où elles ont été plus visibles, soit du point de vue politique, où elles ont apporté un équilibre se révélant stable bien que fondé sur la terreur.

Il s'avère utile de faire une distinction entre interdépendance et intégration. L'interdépendance pourrait se définir comme un état de fait où les relations internationales deviennent de plus en plus étroites et intenses mais sans que cet accroissement s'accompagne d'institutions en mesure de le contrôler. L'intégration, par contre, serait l'institutionalisation de l'interdépendance, et donc une situation où l'accroissement des relations est discipliné et réglé parmi les gouvernements et les autres acteurs du système international.

Il n'y a aucun doute sur le fait que dans l'après-guerre l'intégration a moins progressé par rapport à l'interdépendance, laquelle , laissée à elle-même, a apporté des rigidités et parfois des instabilités. L'interdépendance a été très forte parmi les pays industrialisés à économie de marché (PIEM), mineure entre les PIEM et les pays en voie de développement (PVD), encore moindre -sinon nulle- entre les PIEM et les pays socialistes (aussi bien qu'entre ces derniers et les PVD). Des changements sont toutefois en cours et exercent naturellement une influence sur l'intégration internationale. Ces changements ont lieu aux trois niveau à peine évoqués: dans les rapports Ouest-Ouest parmi les PIEM, les relations Nord-Sud, et celles concernant la dimension Est-Ouest.

Tendances à l'intégration dans le cadre Ouest-Ouest

Le cadre Ouest-Ouest se présente aux observateurs comme étant le cadre d'intégration le plus structuré du système international. De même, en raison de cette structuration majeure, les institutions des PIEM ont également exercé la fonction de guide et de référence par rapport au système international dans son ensemble.

Cette situation d'hégémonie et de responsabilité des PIEM a commencé à se modifier dans les années 70 suite aux changements intervenus dans la distribution de la puissance économique entre les plus grands partenaires industrialisés. L'essor économique du Japon et de la Communauté Européenne (CE) a soulevé la question d'un partage différent des responsabilités économiques et des coûts de sécurité. Cette nécessité d'une nouvelle division des responsabilités économiques a posé, à son tour, le problème de savoir si les responsabilités politiques devraient, elle aussi, faire l'objet d'un nouveau

partage. Entre temps, les pays européens et le Japon ont acquis une force suffisante pour conditionner les Etats-unis d'Amérique (EUA) du point de vue économique, mais cette force, notamment au niveau militaire et financier, n'est pas encore assez importante pour parvenir à une entière hégémonie sur le système international. Cette asymétrie parmi les attributions de la puissance des plus grands ensembles industrialisés est définie par les étudiants comme un olygopole, c'est-à-dire come une situation où un pays leader (les EUA) jouit d'un leadership conditionné et même instable.

Dans une certaine mesure cette instabilité inhérente au cadre des PIEM est compensée par la forte structure de coopération qui les lie. L'action des Sommets des Sept Pays les plus industrialisés et surtout celle du Groupe des Sept et des Cinq et du réseau FMI-OCDE en ce qui concerne la gestion économique internationale apparaît capable d'assurer une stabilité suffisante satisfaisante, malgré les problèmes (comme on l'a vu à l'occasion des crises boursières de 1987 et de 1989).

Cependant, le problème de fonds -c'est-à-dire l'instabilité inhérente de la coopération trilatérale entre USA, Japon et CE- demande un renforcement institutionnel de la coopération et donc un renforcement des institutions des PIEM. Les Sept ne pourront continuer à assurer la stabilité du système international que lorsqu'ils seront en mesure de parvenir à un meilleur partage des responsabilités et à une institutionalisation conséquente.

On a fait mention du fait que le système des PIEM, à cause de sa plus grande structuration, est également responsable des autres pays, les pays socialistes et les PVD. Cette responsabilité mondiale entraîne encore une majeure nécessité de stabilisation et institutionalisation de la coopération internationale à partir des PIEM.

Dans ce cadre, l'approfondissement de l'intégration européenne, grâce au complétement du marché intérieur en 1992, joue un rôle très important. L'approfondissement de l'intégration de la CE naît de la nécessité pour l'Europe de rattraper des conditions viables de compétition avec le Japon et les EUA. Le net résultat du procès ne sera pas une forteresse mais une zone plus ouverte, plus structurée, avec un taux d'accroissement majeur. Comme survenu lors de la création de la CE dans les années 60, le complétement de cette dernière aujourdhui ne fera qu'apporter des bénéfices à l'économie internationale dans son ensemble.

En ce qui concerne le problème de stabilisation du noyau trilatéral des PIEM (EUA-CE-Japon), le renforcement de la CE semble devoir contribuer à la création des conditions nécessaires à la stabilisation, face au leadership financier croissant du Japon et à l'endettement des EUA. Il faut remarquer, cependant, qu'une croissance économique ultérieure de la CE -aussi bien que du Japon- ne saurait résoudre en elle-même le problème d'équilibre trilatéral actuellement discuté. La croissance des capacités d'intervention de la CE et du Japon dans le domaine de la gestion économique internationale, tandis que les EUA voient leur domination économique s'affaiblir sans que leur responsabilités politiques et militaires fassent de même aussi, peut compliquer la question. Il faut que la CE et le Japon renforcent leur capacité politique. Dans le cas de la CE, cela veut dire qu'elle doit institutionaliser sa cohésion politique en renforçant sa coopération politique.

Le cadre Nord-Sud

Le Sud du monde a connu un développement interne très varié. Des pays spécifiques, comme l'Inde et le Brésil, ou des zones comme celles des pays de l'ASEAN, ont connu un essor économique beaucoup plus important que celui d'autres pays ou zones en voie d'industrialisation. Cela se répercute sur la solidarité du Tiers Monde qui aujourdhui apparaît très faible par rapport aux années 60. L'UNCTAD et le réseau de l'ONU ne suffisent pas à donner aux PVD une solidarité et une structuration comparable à celle des PIEM. On doit considérer le Sud comme une expression elliptique sous laquelle gît une réalité politique et économique pulvérisée.

Dans ce cadre les tendances à l'intégration, qu'il faut souligner, concernent d'une part l'intégration appellée Sud-Sud, c'est-à-dire celle des groupements des PVD, et d'autre part l'intégration interrégionale, soit celle entre groupements Nord-Sud.

L'intégration Sud-Sud, bien que n'ayant pas connu de succès éclatants, a cependant progressé pour obtenir des résultats qu'on ne saurait négliger. Au-de-là des vues technocratiques qui avaient dominé la question dans les années 60, les groupements des PVD se sont montrés plus viables lorsqu'ils reflétaient une réalité aussi bien politique qu'économique. D'où l'importance de groupements comme celui de l'ASEAN, du CCG et de la SADCC, comme celle que promet d'avoir l'UMA.

coté de cette tendance à l'intérieur des PVD, il existe une autre concernant une certaine intégration entre Nord et Sud selon des groupements spécifiques. Il n'y a aucun doute sur le fait que le Japon tend à s'intégrer économiquement au sein des pays asiatiques et que la CE fait de même avec les pays de l'Afrique et de la Méditerranée (bien que l'intégration CE-Afrique et CE-Méditerranée ait un caractère institutionnel qui manque aux relations du avec l'Asie). Les relations des EUA avec l'Amérique centrale et méridionale ont également un caractère particulier. Toutefois, sur ces tendances interrégionales bien connues se superpose aujourdhui, en conséquence de l'endettement des EUA et des pays de l'Amérique latine, une nouvelle tendance. Le Japon, en effet, pourrait remplacer les EUA dans l'Amérique latine comme bailleur des fonds nécessaires pour résoudre le problème d'endettement à long terme des pays de cette région. La CE pourrait avoir un rôle mineur mais similaire. On en arrive ici à une connexion importante entre les tendances d'intégration parmi les PIEM et celles Nord-Sud. L'élargissement de la coopération à l'intérieur des PIEM comporterait le changement d'un vieux modèle d'intégration interrégional.

Les pays socialistes

Pendant plusieurs années les pays socialiste sont restés à l'écart de l'intégration internationale. Une forme importante d'intégration/interdépendance a été bien sûr assurée par les accords stratégiques bilatéraux entre l'URSS et les EUA, comme le Salt-2, mais les échanges et les rapports sont restés très limités.

D'autre part, l'intégration parmi les pays socialistes a progressé bien que n'ayant jaimais eu l'effet entrainant de l'intégration internationale parmi les PIEM et les PVD. Aujourdhui les pays socialistes en désavouant le système de planification ont indirectement désavoué cet aspect du système qu'était l'intégration internationale socialiste. Le fait même que les accords entre la CE et le COMECON prévoient des ententes bilatérales entre la CE et les pays individuels du COMECON, sans prévoir le contraire, nous fait penser que le COMECON ne s'imagine pas lui-même comme un espace d'intégration.

En effet, à coté des nouveautés concernant les tendances d'intégration déjà vues en ce qui concerne les PIEM et les PVD (instabilité du noyau trilatéral et fragmentation des PVD), celles qui sont les plus éclatantes viennent des pays socialistes: les réformes en cours en URSS et les changements en cours dans le rôle international des pays socialistes de l'Europe de l'Est. Ces changements sont de nature à influencer l'intégration mondiale à partir de l'intégration trilatérale.

Le scénario envisageable concerne premièrement une coopération accrue entre l'Europe orientale et la CE. En effet, il est nécessaire de considérer l'évolution en cours en Europe centrale. Le mouvement de rapprochement de la Hongrie et de la Pologne vers l'Occident trouve en la CE son interlocuteur direct. Ce mouvement pourrait se rapporter au rapprochement cherché par les pays de l'EFTA, en particulier par les pays neutres, comme l'Autriche et la Finlande. Il pourrait alors se créer en Europe centrale un bandeau de pays neutres, capitalistes et socialistes, tous liés à la CE par des accords économiques et institutionnels particuliers. La CE aurait la tâche d'assurer la stabilité internationale lors d'une difficile transition du système socialiste vers son intégration internationale. Le fait que l'aide établie par le Sommet de Paris de Juillet 1989 ait été confiée à la CE peut être interprêté comme une première de ce scénario.

Cette intégration entre les deux Europes pourrait aussi inclûre l'URSS. Dans ce cas l'intégration internationale verrait un ensemble euro-soviétique au travail, alors que les EUA et le Japon multiplieraient leur propres liens et se pencheraient davantage sur le Pacifique. Il apparaît cependant difficile d'envisager une chûte importante des relations EUA-URSS. L'URSS continuera à jouer un rôle militaire de superpuissance nucléaire, ce qui ne peut rester sans conséquences dans les rapports avec les EUA. On peut donc envisager une intégration paneuropéenne accrue à l'intérieur d'une coopération internationale préoccupée d'intégrer l'URSS.

Dans ce cadre le renforcement de l'ONU pourrait jouer un rôle de choix. L'URSS a montré qu'elle donnait une importance accrue à l'ONU dans sa nouvelle politique de coopération internationale. Si l'ONU est renforcé, moyennant une plus grande institutionalisation de cet organisme, l'intégration de l'URSS et des pays socialistes dans le système internationale pourrait procéder sans endommager les intérêts des PVD. Cette exigence ne devrait pas être oubliée. En effet, l'impact de l'intégration internationale du monde socialiste est accompagné d'une très grande émotivité de la part du monde industrialisé occidental. Pour cette raison, en intégrant l'Europe orientale, la CE pourrait oublier ses responsabilités envers l'Afrique et la Méditerranée, de même que l'Occident dans son ensemble, par rapport à la globalité des PVD.

n° Inv. 9510

10 GEN, 1990